



CHARTRE DU CLUB



ST MARTIN BASKET BAYON

ART. 1: EQUIPEMENT

- Contenu du sac des enfants
Entraînements et compétitions : short + maillot ou survêtement, baskets réservées à la pratique du sport en salle, 1 bouteille d'eau (pas de boisson gazeuse ou de jus de fruit).
Prévoir un tee-shirt de rechange et une veste afin d'éviter un refroidissement à la sortie de l'entraînement.

ART. 2: SÉCURITÉ

- Pas de bijou (la responsabilité des parents est engagée en cas de vol, perte ou bris).
- Les cheveux longs doivent être attachés avec des élastiques prévus à cet effet (pas de pince).
- pas de chewing-gum ou de bonbon.
- Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de repartir après avoir déposé les enfants.
- Les enfants non autorisés à partir seuls après l'entraînement devront attendre dans la salle.

ART. 3: RESPECT

- La politesse est de rigueur (bonjour, merci, etc...)
- Lors des matches, je serre la main de mes adversaires à la fin de la rencontre, quel qu'en soit le résultat.
- Je respecte les décisions des coaches (composition des équipes, temps de jeu en matches, etc...).
- Je respecte les décisions de l'arbitre.
- Je maîtrise mon comportement et mon vocabulaire et refuse toute violence.
- Je prends soin du matériel et le range à la fin de la séance.
- Je jette ma bouteille vide à la poubelle.
- Je respecte rigoureusement les horaires.
- Je participe activement et régulièrement aux entraînements.
- **Toutes fautes techniques ou disqualifiantes sanctionnées par l'arbitre, l'amende sera alors réglé par le joueur ou coach sanctionné.**

ART. 4: PLANNING DES COMPÉTITIONS ET PARTICIPATION DES PARENTS

- A chaque début de trimestre, vous recevrez un calendrier des matches pour cette période, ceci afin de pouvoir organiser votre planning familial.
- La participation du joueur aux matches ne sera effective que lorsque celui-ci, présent à l'entraînement, recevra une convocation (environ 15 jours avant dans la mesure du possible).

- Si le joueur convoqué ne peut participer au match, il devra impérativement en informer son coach au plus tard le vendredi 18h00 (la veille ou avant-veille du match).
- **Rappel** : Les coaches comme les dirigeants qui œuvrent pour la bonne marche du club le font bénévolement et donnent de leur temps. Il en est ainsi également lorsqu'il s'agit d'organiser les déplacements ou de faire fonctionner la table de marque. C'est pourquoi il est demandé aux parents d'être volontaire afin d'assurer le bon déroulement des matches.

Matches à l'extérieur :

Il est demandé aux parents d'aviser le coach référent :

- de leur participation ou non au déplacement. Suite au verso
- du nombre de places disponibles dans leur véhicule afin d'emmener, s'ils le désirent, les joueurs dont les parents ne peuvent pas se déplacer.
- s'ils se rendent directement sur le lieu du match.

Matches à domicile :

Il est demandé aux parents d'aider à la table de marque (chrono et feuille de marque).

➤ shorts et maillots de compétition :

- Ils ne sont pas la propriété des joueurs.
- Chaque joueur aura alternativement la charge de leur nettoyage et devra impérativement les restituer à l'entraîneur avant le match suivant.

➤ Goûters (compétitions) :

- Afin d'entretenir la cohésion de l'équipe, un goûter simple pour une dizaine de joueurs est prévu à la fin de chaque rencontre. Chaque joueur aura alternativement à charge de le fournir.
(Cette économie ainsi réalisée par le club, permettra d'investir dans l'achat de matériel par exemple)

IMPORTANT : ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PAR LES PARENTS

- Il est conseillé aux parents de porter de l'intérêt à leur(s) enfant(s) dans la pratique du sport tant physiquement que moralement. C'est un élément essentiel de la motivation des enfants.
- Nous proposons donc aux parents, dans toute mesure du possible de les accompagner aux matches afin de les encourager, de les motiver.
- Les coaches ont aussi besoin de vous, parents, pour les déplacements, c'est vraiment important, pensez-y !

Pour toute explication, le Président ainsi que les entraîneurs et les coaches restent à votre disposition et à votre écoute.

Ce règlement s'adresse à tous les licenciés et parents de licenciés du club de Saint Martin Basket Bayon.

En signant sa licence, chacun s'engage à le respecter.

**Cédric SIMONIN, le Président
et les Dirigeants du Club.**